

vrier-Despointes, après s'être assuré que le pavillon d'aucune nation maritime ne flottait sur la Nouvelle-Calédonie, a pris solennellement possession de cette île et de ses dépendances, y compris l'île des Pins, au nom et par ordre de S. M. Napoléon III, empereur des Français.»

Voici la copie des procès-verbaux de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie et de l'île des Pins, en date des 24 et 29 septembre 1853 :

« Aujourd'hui, samedi 24 septembre 1853, à 3 heures de l'après-midi, je, soussigné, Auguste Febvrier-Despointes, contre-amiral, commandant en chef les forces françaises dans la mer Pacifique, agissant d'après les ordres de mon gouvernement, déclare prendre possession de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances, au nom de S. M. Napoléon III, empereur des Français. En conséquence le pavillon français est arboré sur ladite île qui, à partir de ce jour 24 septembre 1853, devient ainsi que ses dépendances, colonie française. Ladite prise de possession est faite en présence de MM. les officiers de la corvette à vapeur *le Phoque*, et des missionnaires français, qui ont signé avec nous.